



Rapport de l'utilisation des fonds issus du financement du dialogue Social en 2025



Préambule

La FSDL contribue au dialogue social à travers 2 commissions : La CPNE-FP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) et la CPPNI (Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation).

Au cours de l'année 2025 énormément de temps a été consacré par la CPNE-FP aux Organismes Formateurs (OF) :

- Visites d'établissements existants afin de vérifier qu'ils répondent au cahier des charges.
- Octroi, le cas échéant d'agréments soit pour des formations initiales soit pour des modules complémentaires.
- Octroi, le cas échéant d'agrément pour les Formation MAJGRI en FOAD.
- Accompagnement des OF et réflexions des difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans le recrutement de chirurgiens-dentistes susceptibles de dispenser les enseignements.

Au sein de la CPPNI, la FSDL, en tant que syndicat patronal représentatif, a participé à la révision de plusieurs articles de la CNN des cabinets dentaires, un travail sur le rapport de branche et comme chaque année à l'étude des contrats de prévoyance en collaboration avec l'AG2R.

Le présent rapport est rédigé conformément au Guide Pratique, pour l'établissement du rapport annuel détaillant l'utilisation qui a été faite des crédits perçus par les organisations de branche, édité par le Fonds pour le financement du dialogue social.

Point 1 Déclaration sur l'honneur de la personne habilitée à représenter l'organisation, confirmant que les fonds ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L. 2135-11 du code du travail.

Point 2 Identification des financements octroyés à l'organisation par l'AGFPN.

Point 3 Identification et description des moyens mis en œuvre par l'organisation pour réaliser chacune des missions d'intérêt général identifiées à l'article L. 2135-11 du code du travail.

Point 4 Description du processus d'affectation des charges à chaque rubrique de mission d'intérêt général rappelée à l'article L.2135-11 du code du travail.

1. Déclaration sur l'honneur de la personne habilitée à représenter l'organisation



59 Allées Jean Jaurès

CS21531

31015 Toulouse Cedex 6

Toulouse, le 15 avril 2026

Je soussigné, Christian BAUW, trésorier de la **Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux (FSDL)**, déclare que les fonds pour le dialogue social versés par l'**Association de Gestion du Fonds Paritaire National (AGFPN)** ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L. 2135-11 du code du travail.

Dr Christian BAUW
Trésorier National

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Bauw', written over a horizontal line.

59 Allées Jean Jaurès CS 21531 31015 TOULOUSE Cedex 6

2. Identification des financements octroyés à la FSDL par l'AGFPN

- La FSDL a perçu le 29 juillet **2025**, en 1 versement unique, la somme de **1240 €** correspondant au versement du 1^{er} acompte **2025**.
- La FSDL a perçu le 21 octobre **2025**, en un versement unique, la somme de **2042 €** correspondant au 2^e acompte **2025**.
- La FSDL a perçu le 12 décembre **2025**, en un versement unique, la somme de **2042 €** correspondant au 3^e acompte **2025**.
- La FSDL a perçu le 23 janvier **2026**, en un versement unique, la somme de **1969 €** correspondant au 4^e acompte **2025**.
- La FSDL a perçu le 30 avril **2026** en un versement unique la somme de **2403 €** correspondant au solde des versements **2025**.

L'enregistrement comptable des fonds alloués et le bilan annuel des comptes de la FSDL sont établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

EXERCICE 2025		
Crédits (Mission 1 Branche)	Montants prévisionnels	Périodes de versement
1 ^{er} acompte 2025	1240 €	Juillet / Septembre 2025
2 ^e acompte 2025	2042 €	Septembre / Octobre 2025
3 ^e acompte 2025	2042 €	Novembre / Décembre 2025
4 ^e acompte 2025	1969 €	Janvier / Février 2026
Total acomptes 2025	7292 €	

(Tableau fourni par l'AGFPN)

L'ensemble des crédits alloués pour l'année 2025 représente un montant total de **9 695 €**.

Identification et description des moyens mis en œuvre par la FSDL pour réaliser chacune de ses missions conformément à l'article L.2135-11 du code du travail.

Veillez trouver ci-dessous la répartition et montant des frais engagés au titre du fonctionnement du paritarisme des cabinets dentaires libéraux pour l'année **2025**.

Date des réunions CPPNI/CPNEFP	Représentant FSDL	Indemnités perte de revenus	Frais de déplacement	Frais d'hébergement
16 Janvier	Dr Béatrice Aldeguer		401.57 €	
13 Février	Dr Peter Stern	560 €		
20 Mars	Dr Béatrice Aldeguer		466.39 €	
20 Mars	Dr Peter Stern	560 €		
10 Avril	Dr Peter Stern	560 €	57.89 €	
22 Mai	Dr Peter Stern	560 €	30.60 €	
19 Juin	Dr Béatrice Aldeguer		379.70 €	
10 Juillet	Dr Béatrice Aldeguer		725.08 €	345.78 €
11 Septembre	Dr Peter Stern	560 €	68.60 €	
09 Octobre	Dr Béatrice Aldeguer		379.25 €	279.93 €
09 Octobre	Dr Peter Stern	560 €	30.60 €	
13 Novembre	Dr Peter Stern	560 €	30.60 €	
11 Décembre	Dr Peter Stern	560 €	30.60 €	
		4480 €	2600.88 €	625.71€

A cela il faut ajouter la facture d'un cabinet conseil pour un montant de **4058.16 €** ainsi que celle du commissaire aux comptes chargé de la validation du rapport 2024 pour un montant de **600 €**.

Total : 12 364.75 €

Tous les justificatifs de 2025 en référence au tableau ci-dessus sont répertoriés en Annexe 1.



3. Description du processus d'affectation des charges par la FSDL pour réaliser chacune de ses missions conformément à l'article L.2135-11 du code du travail

CPNEFP 2025

- **Point bilan de la formation préparant au titre d'assistant dentaire sur l'année de 2024 :**
qui faire ressortir 2 points principaux, une belle évolution du titre et des stages préférentiellement choisis en cabinet plutôt qu'en laboratoire de prothèse.
- **Études des demandes d'agrément de nouveaux Organismes de Formation (OF)**
→ **Préparant au titre d'assistant dentaire et CQP aide dentaire :** BARBAN FORMATION – ESAS FORMATION
- **Études des demandes d'agrément d'OF souhaitant dispenser la formation MAJGRI :**
AGORA TOULOUSE, CFAAD ROUEN, FORMATION ET SANTE CLERMONT FERRAND, ACADEMIE D'ART DENTAIRE PARIS, AIX, BORDEAUX et VALENCIENNE
- **Étude des demandes d'ouvertures de nouveaux sites pour des OF déjà existants :**
ACADAMIE D'ART DENTAIRE RENNES
- **Point avec l'OF EVOLU SANTE :** cet OF n'est pas un OF de formation initiale AD. Il demande qu'une de ses formations soit reconnue équivalente à la formation mention complémentaire administrative - cette demande a été refusée par 2 fois par la CPPNEFP. L'OF conteste par la voix de son avocat
- **Visites en visio d'OF :** CNQAOS de LILLE - PASTEUR de BEAUVAIS - CNQAOS ROUEN- CNQAOS CAEN – PAQSTEIUR DE REIMS – CNQAOS DIJON – ESAD CHAMBERY – CNQAOS la réunion – FORAMTION ET SANTÉ LYON – CNQAOS LA MARTINIQUE - CNQAOS BEST – PASTEUR METZ – CFAAD ROUEN – CNQAOS BIORDEAUX- ESAD PAU – CNQAOS BESANÇON – ESAD PERPIGNAN- -CNQAOS BAYONNE- AGORA TOULOUSE – CNQAOS NANTES- CNQAS TOULOUSE – IPMR NEVERS- CFAAD LORIENT – FORMATION ET SANTÉ CLERMONT FERRAND
- **Contrôle des épreuves écrites et orales de la formation initiales**
Les OF présentant des erreurs dans leurs sujets ont été convoqués pour réajustement
- **Point d'attention sur l'OF CNQAOS de BRET :**
La CPNEFP a diligenté une petite enquête sur cet OF à la suite de plusieurs témoignages négatifs
- **Travail sur la prise en charge des frais annexes par l'OPCO EP** pour les AD stagiaires lors de déplacement à des congés/conférences pour les 14H qui doivent être effectuées lors de la formation initiale



- **Travail avec l'OPCO EP sur le projet Invest CFA (Ce projet permet aux OF de demander une prise en charge par l'OPCO EP pour investir dans différents projets)**
Bilan du projet 2024 : 11 projets au total pour un investissement de 154 357€
Pour 2025 : définition des différents axes susceptibles de permettre des subventions puis validation ou non des projets 2025
- **Poursuite du travail sur la plateforme My CERTF**
- **Poursuite du travail sur ADQ2**
Rencontre avec le sénateur DAUBET, le Président du CNO et courriers envoyés au ministère
- **Dispense des formations de mentions complémentaires**
Suivi des dossiers de demande des OF déjà existants - leur nombre augmente progressivement, notamment pour la mention complémentaire administrative.
- **Travail sur la modification du référentiel de la mention complémentaire paro-implanto chirurgie orale**
- **Enquête de satisfaction auprès des apprenants du titre d'assistant dentaire ayant obtenus leur diplôme**
- **Contrôle de la formation MAJGRI en FOAD de CIRRA+ et MÉDDÉRE**
- **Réflexion sur le pourcentage de chirurgiens-dentistes (CD) et d'assistantes dentaires (AD) dans les équipes pédagogiques des OF.** Le pourcentage est actuellement de 50-50 mais certains OF ont des difficultés à recruter des CD. Après discussion une dérogation de 2 ans est mise en place pour les OF rencontrant des difficultés à recruter des CD le pourcentage c-sera donc de 40% CD / 60% AD
- **Étude du projet de l'université d'odontologie de Lorraine pour une labellisation de formation MAJGRI en FOAD.**
Le projet a été très apprécié, quelques correctifs sont toutefois à prévoir.
- **Étude du projet de WALTER LEARNOING pour une labellisation de formation MAJGRI en FOAD.** Ce projet est refusé
- **Réflexions sur la mise en place d'un partenariat entre OF et UFSBD**
L'idée étant de permettre aux stagiaires de faire une journée de dépistage dans les écoles, . Tous les OF peuvent contracter ce partenariat, 3 points essentiels sont à respecter
 - Une seule journée maximum dédiée (sur les 35h de stage),
 - un chirurgien-dentiste par stagiaire,
 - la journée devra être indiquée dans le rapport de stage.
- **Travail sur les sanctions appliquées aux OF qui ne mettent pas en place le module M7 (14h de congrès /conférence) du référentiel de la formation initiale.** Les contrôles vont commencer en 2026 Une période de tolérance est prévue pour cette même année. À compter de 2027, le non-respect du référentiel entraînera l'application de sanctions.

- **Travail sur la nouvelle procédure de contrôle des OF**
Le contrôle des OF est très chronophage, il serait bon d'envisager d'autres méthodes notamment pour les OF répondant chaque fois aux cahiers des charges ;
- **Études et réponses aux questions posées à la commission d'interprétation de la CPNEFP**

CPPNI 2025

- **Réflexion et travail avec l'AG2R sur l'utilisation des fonds du DES** (Degré Elevé de Solidarité) de la branche des cabinets dentaires depuis la mise en place de la CCSCO (Couverture Complémentaire Santé Collective Obligatoire).
 - **Travail sur la mise à niveau de la classification des emplois de la CNN des cabinets dentaires** qui doit se faire tous les 5 ans. Cette révision permettra à la branche de définir une classification des emplois en tant que telle dans la CCN des cabinets dentaires. Mais également de tenir compte de l'évolution des métiers dans la branche, de la création des nouveaux métiers, de la possibilité offerte aux salariés d'acquérir des compétences supplémentaires avec les mentions complémentaires. Ce travail se fait en collaboration avec un prestataire extérieur
 - **Travail sur le rapport de branche en collaboration avec PRAGMA ETUDES**, choisi en 2024 par la CPPNI, à travers des questionnaires transmis à l'OPCO EP, L'AG2R, des mails pour les adhérents de l'APCDL, les réseaux sociaux et les syndicats d'employeurs via leur site internet (questionnaires aux CD et AD)
 - **Étude et réponses aux courriers adressés à la commission d'interprétation de la CCPNI**
 - Négociations salariales
 - **Visite du centre d'appel de l'AG2R afin de bien en comprendre le fonctionnement**
 - Travail sur le renouvellement du référentiel pénibilité

- Étude des pré-comptes de résultats des régimes de prévoyance de la branche des cabinets dentaires, présentés par l'AG2R LA MONDIALE**
 Tous risques confondus, il est observé une hausse du S/P 2024 (159 %) après 3 années de baisse. En 2023, il était de 133 %. Sur une période de 5 ans, le S/P s'améliore toujours. Par exemple, au 31/12/2019 le S/P s'élevait à 165 %, pour finir à 100 % au 31/12/2024.
 → L'AG2R préconise le maintien du taux de la cotisation pour 2026
 → Un décret signé le 20 février 2025 réduit à compter du 1^{er} avril 2025, l'assiette d'intervention de la Sécurité Social concernant le versement des indemnités journalières pour arrêt de travail. Le plafond d'intervention passe de 1.8 % à 1.4 % du SMIC. Ceci entraîne une baisse de 22% des IJ SS et transfère la charge sur l'assureur ou le salarié ou l'entreprise directement pour une valeur estimée à 600 millions d'euros pour la branche des cabinets dentaires. La CPPNI ne peut se prononcer sans projection comptable sur le fait que se transfert se fasse vers l'assureur. L'AG2R est donc missionnée pour réaliser cette projection.
- Étude des comptes de résultats des contrats prévoyance et santé de l'AG2R**
 Les taux de cotisations pour 2026 sont maintenus pour la prévoyance et la santé.
 Aucune décision n'est prise concernant le transfert du delta des prestations qui ne sont plus prises en charge par la sécurité sociale lors d'arrêt de travail.
- Travail et réalisation d'une charte du représentant syndical devant siéger dans les instances nationales de la branche de cabinets dentaires.**
 L'objectif de cette charte est de prévenir la survenance de conflits d'intérêts pour les membres des instances paritaires de branche professionnelle des cabinets dentaires.
- Modification de l'article 5.1 « formation » (annexe 1 « classification des emplois ») du titre V de la CNN des cabinets dentaires**
 L'article 5.1 « Formations » du titre V « Formations continues facultatives », de l'annexe 1 « Classification des emplois » à la convention collective nationale des cabinets dentaires est annulé et remplacé comme suit :

Les assistants dentaires titulaires du titre tel que défini par l'article L. 4393-9 du code de la santé publique et les aides dentaires détenteurs du certificat de qualification professionnelle (CQP) correspondant peuvent suivre une formation continue en vue d'obtenir une mention complémentaire dans des disciplines spécifiques.

Seuls les assistants dentaires titulaires du titre tel que défini par l'article L. 4393-9 du code de la santé publique peuvent engager une formation professionnelle continue en vue d'obtenir une mention complémentaire dans des disciplines spécifiques de la chirurgie dentaire, notamment orthopédie



dento-faciale et parodontologie-implantologie-chirurgie orale.

La CPNEFP des cabinets dentaires est seule habilitée à définir les mentions complémentaires, élaborer les programmes afférents, mettre en œuvre les formations, définir le cahier des charges à destination des organismes de formation et à choisir ceux qui la délivreront.

La CPNEFP est seule habilitée à délivrer les mentions complémentaires aux salariés ayant satisfait à la validation de leur formation professionnelle continue complémentaire.

Ne sont autorisés à organiser l'enseignement et les épreuves de validation que les organismes répondant au cahier des charges établi par la CPNEFP des cabinets dentaires et retenus par celle-ci.

La formation en vue de l'obtention d'une mention complémentaire peut être financée sur le plan de développement des compétences.

Dès lors que ces formations mentions complémentaires s'inscrivent dans le plan de développement des compétences du cabinet dentaire, le temps de formation nécessaire au suivi et la validation de celles-ci est considéré comme du temps de travail effectif et doit donc être rémunéré. »

- **Harmonisation entre l'article 3.16 et l'annexe 1 de la CCN : prime de secrétariat**
Afin d'éviter des confusions et des interprétations erronées de cette prime de secrétariat, les membres de la commission décident de supprimer l'Article 3.16 et de rédiger une annexe précisant les conditions d'attribution de la prime de secrétariat et de la mention complémentaire administrative. Celle-ci sera annexée à la grille salariale.
- **Annexe 1**

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission Paritaire Permanente
de Négociation et d'Interprétation
des Cabinets Dentaires

Paris, le 6 janvier 2025

N/Réf. : BJ/PM/sh/25.0001

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation des Cabinets Dentaires se tiendra le :

**Jeudi 16 janvier 2025
de 09h30 à 12h30**

Dans les locaux des CDF, au :
54 rue Ampère - 75017 PARIS
(Métro : Pereire - ligne 3)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la commission du 5 décembre 2024
- 2) 9h45 : intervention Mme Sophie DELIEZ de l'AG2R sur l'utilisation du DES de la CCSCO
- 3) Classification des emplois
- 4) Rapport de branche PRAGMA ETUDES
- 5) Commission d'interprétation
- 6) Questions diverses
- 7) Ordre du jour de la prochaine CPPNI

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

Adresse de correspondance

Secrétariat de la CPPNI : APCDL ■ 54 rue Ampère – 75849 PARIS Cedex 17
Tél. : 01.76.25.00.10 ■ Courriel : secretariat-cppni@apcdl.fr

A l'attention des membres
De la CPNEFP

N/Réf. : MCT/CC/JB/sd/24.0933

Paris, le 08 janvier 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Cabinets Dentaires se tiendra le :

Jeudi 16 janvier 2025
De 14h00 à 17h00

Dans les locaux des CDF
54 rue Ampère – 75017 PARIS
(Métro : Pereire)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la CPNE FP du 05 décembre 2024
- 2) Demande agrément ADQ nouvel OF : BARABAN FORMATION
- 3) Demande agrément MAJGRI : AGORA TOULOUSE, CFAAD ROUEN, FORMATION ET SANTE CLERMONT FERRAND, ACADEMIE D'ART DENTAIRE PARIS, AIX, BORDEAUX et VALENCIENNES
- 4) 15h30 : visite en Visio de CNQAOS de LILLE et PASTEUR de BEAUVAIS
- 5) 16h30 : visite en Visio de CNQAOS de ROUEN
- 6) Dossier particulier
- 7) Questions diverses

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

Adresse de correspondance

Secrétariat de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :

APCDL ■ 54 rue Ampère – 75017 PARIS

Tél. : 01 76 25 00 10 ■ Courriel : secretariat-cpnefp@apcdl.fr

JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 20/01/2025

Bonjour Beatrice ALDEGUER,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 06/01/2025.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV INOUI 6902
LYON-SAINT EXUPÉRY TGV	16/01 à 06h54	1 ^{ère} CLASSE
PARIS GARE DE LYON	16/01 à 08h46	

Tarif STANDARD PREMIÈRE - Billet échangeable (avec ajustement au tarif en vigueur) et remboursable sans frais jusqu'à J-7. A partir de J-6 et jusqu'au départ: 19€ de frais sur TGV et 40% du prix (max 15€) sur Intercités. Dès 30 min avant départ, billet échangeable une seule fois et non remboursable ensuite.

N° e-billet : 718227732

Montant du voyage	103,00 EUR
Dossier voyage	7MK8T4
Référence client	29090108356918418
N° FCE	-
Point de vente	-

SNCF vous remercie de votre confiance.

JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 20/01/2025

Bonjour Beatrice ALDEGUER,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 06/01/2025.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV INOUI 6923
PARIS GARE DE LYON	16/01 à 17h14	1 ^{ère} CLASSE
LYON-SAINT EXUPÉRY TGV	16/01 à 19h06	

Tarif STANDARD PREMIÈRE - Billet échangeable (avec ajustement au tarif en vigueur) et remboursable sans frais jusqu'à J-7. A partir de J-6 et jusqu'au départ: 19€ de frais sur TGV et 40% du prix (max 15€) sur Intercités. Dès 30 min avant départ, billet échangeable une seule fois et non remboursable ensuite.

N° e-billet : 300296811

Montant du voyage	126,00 EUR
Dossier voyage	7MK8T4
Référence client	29090108356918418
N° FCE	-
Point de vente	-

SNCF vous remercie de votre confiance.


LYON P4

AEROPORT

POWERED BY 

ENTREE : P4EE1

16/01/25 06:22

UL - GC380SM

SORTIE : P4S4

16/01/25 19 18

- 24,90€ (CB)

CARTE BANCAIRE

CB PREMIER

IC @

le 16/01/25 à 19:18:03

MONTANT REEL

AEROPORTS LYON

124,90 EUR

63COLOMBIER SAU

DEBIT

4130374

TICKET CLIENT

30004

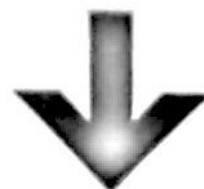
À CONSERVER

49342513600022

*****8088

385465C5BF4558D4

125 001 292833



AREA DIRECTION PEAGE
22D avenue Lionel Terray
69330 Jonage
TEL : 36 20 MON AUTOROUTE

DATE : 16/01/2025 06h09
N° : 202501160622006090017

TRO0000001820381
ENTREE : VOIRON
SORTIE : ST QUENTIN FAL.
Voie : 033
CLASSE : 1 Km : 76
Prix HT : 8,92 €
TVA (20,00%) : 1,78 €
Prix TTC : 10,70 €
No : XXXXXXXXXXXXX8088 S@
PAIEMENT : CB

000005

TICKET A CONSERVER
(DEMBR TO ALL VERSION)

AREA DIRECTION PEAGE
22D avenue Lionel Terray
69330 Jonage
TEL : 36 20 MON AUTOROUTE

DATE : 16/01/2025 19h55
N° : 202501160724019550192

TRO0000001194837
ENTREE : ST QUENTIN FAL.
SORTIE : VOIRON
Voie : 014
CLASSE : 1 Km : 76
Prix HT : 8,92 €
TVA (20,00%) : 1,78 €
Prix TTC : 10,70 €
No : XXXXXXXXXXXXX8088 C@
PAIEMENT : CB

A00000000421010

000070
4240D30CA3892C69
SANS CONTACT

TICKET A CONSERVER
(DEMBR TO ALL VERSION)

YOSHI

103 rue de Prony
75017 Paris France
TEL:09.81.98.45.00

Justificatif de paiement J8288
Du ticket:T71166

16/01/2025 13:46:43

1 Repas Complet(s)

*****TOTAL: 27,30 EUR**

10 Espece:

27,30 EUR

ID	Taux TVA	Mt.TVA	Base HT	Base TTC
1	10%	2,48	24,82	27,30
	Total	2,48	24,82	27,30

Justificatif non valable pour encaissement

Caisse:1 Vendeur:CHEF G00001

Sign:(NF525)B0270 fYHc

IZICOMMERCE V7.5.8.29032024

SIRET:79976511000017 NAF:5610C

TVA:FR51799765110

A TRES BIENTOT!

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission Paritaire Permanente
de Négociation et d'Interprétation
des Cabinets Dentaires

Paris, le 28 janvier 2025

N/Réf. : BJ/PM/sh/25.0079

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation des Cabinets Dentaires se tiendra le :

**Jeudi 13 février 2025
de 09h30 à 12h30**

Dans les locaux des CDF, au :
54 rue Ampère - 75017 PARIS
(Métro : Pereire - ligne 3)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la commission du 16 janvier 2025
- 2) Classification des emplois
- 3) Rapport de branche PRAGMA ETUDES
- 4) AG2R : utilisation du DES de la CCSCO
- 5) DUERP de branche : rapport 2024 de DICTATHEM
- 6) Commission d'interprétation
- 7) Questions diverses
- 8) Ordre du jour de la prochaine CPPNI

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission Paritaire Permanente
de Négociation et d'Interprétation
des Cabinets Dentaires

Paris, le 28 janvier 2025

N/Réf. : BJ/PM/sh/25.0079

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation des Cabinets Dentaires se tiendra le :

**Jeudi 13 février 2025
de 09h30 à 12h30**

Dans les locaux des CDF, au :
54 rue Ampère - 75017 PARIS
(Métro : Pereire - ligne 3)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la commission du 16 janvier 2025
- 2) Classification des emplois
- 3) Rapport de branche PRAGMA ETUDES
- 4) AG2R : utilisation du DES de la CCSCO
- 5) DUERP de branche : rapport 2024 de DICTATHEM
- 6) Commission d'interprétation
- 7) Questions diverses
- 8) Ordre du jour de la prochaine CPPNI

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

A l'attention des membres
De la CPNEFP

N/Réf. : MCT/CC/JB/sd/25.0199

Paris, le 28 février 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Cabinets Dentaires se tiendra le :

Jeudi 20 mars 2025
De 09h30 à 12h30

Dans les locaux des CDF
54 rue Ampère – 75017 PARIS
(Métro : Pereire)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la CPNE FP du 13 février 2025
- 2) 09h30 : intervention de Louiza OPCO EP
- 3) 10h15 : Présentation du projet d'EVOLU SANTE
- 4) Liste des of en attente d'ouverture et nouvelles demandes de NOVETUDE (demandes bloquées suite à la visite début 2024 de CFAAD NANTES)
- 5) Prise en charge des frais de transport et d'hébergement pour les assistants dentaires stagiaires (lors de la formation initiale du titre pour les 14h de « conférence congrès ») pour l'ADF et la JNAD.
- 6) 11h30 : visite en Visio de CNQAOS de DIJON et ESAD de CHAMBERY
- 7) Dossier particulier
- 8) Questions diverses

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

Adresse de correspondance

Secrétariat de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :
APCDL ■ 54 rue Ampère – 75017 PARIS
Tél. : 01 76 25 00 10 ■ Courriel : secretariat-cpnefp@apcdl.fr

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission Paritaire Permanente
de Négociation et d'Interprétation
des Cabinets Dentaires

Paris, le 24 février 2025

N/Réf. : BJ/PM/sh/25.0174

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation des Cabinets Dentaires se tiendra le :

**Jeudi 20 mars 2025
de 14h00 à 17h00**

Dans les locaux des CDF, au :
54 rue Ampère - 75017 PARIS
(Métro : Pereire - ligne 3)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la commission du 13 février 2025
- 2) 14h : intervention de Mme MARQUES, de l'OMPL sur le baromètre de la branche
- 3) Classification des emplois : état des lieux et réflexion sur la méthode à employer
- 4) Rapport de branche : diffusion des questionnaires
- 5) Commission d'interprétation
- 6) Questions diverses
- 7) Ordre du jour de la prochaine CPPNI

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 01/04/2025

Bonjour Beatrice ALDEGUER,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 06/03/2025.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV INOUI 6902
LYON-SAINT EXUPÉRY TGV	20/03 à 06h54	1 ^{ère} CLASSE
PARIS GARE DE LYON	20/03 à 08h47	

Tarif STANDARD PREMIÈRE - Billet échangeable (avec ajustement au tarif en vigueur) et remboursable sans frais jusqu'à J-7. A partir de J-6 et jusqu'au départ: 19€ de frais sur TGV et 40% du prix (max 15€) sur Intercités. Dès 30 min avant départ, billet échangeable une seule fois et non remboursable ensuite.

N° e-billet : 601484233

Montant du voyage	106,00 EUR
Dossier voyage	8WQHBP
Référence client	29090108356918418
N° FCE	-
Point de vente	-

SNCF vous remercie de votre confiance.

JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 01/04/2025

Bonjour Beatrice ALDEGUER,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 06/03/2025.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV INOUI 6923
PARIS GARE DE LYON	20/03 à 17h13	1 ^{ère} CLASSE
LYON-SAINT EXUPÉRY TGV	20/03 à 19h06	

Tarif STANDARD PREMIÈRE - Billet échangeable (avec ajustement au tarif en vigueur) et remboursable sans frais jusqu'à J-7. A partir de J-6 et jusqu'au départ: 19€ de frais sur TGV et 40% du prix (max 15€) sur Intercités. Dès 30 min avant départ, billet échangeable une seule fois et non remboursable ensuite.

N° e-billet : 858269723

Montant du voyage	156,00 EUR
Dossier voyage	8WQHBP
Référence client	29090108356918418
N° FCE	-
Point de vente	-

SNCF vous remercie de votre confiance.

CARTE BANCAIRE
SANS CONTACT



A0000000421010
CB PREMIER
LE 20/03/25 A 13:50:48
L'INSOLITE
75PARIS 17
4969334
30004
87834360700015
#####8088
577F16EB3CA3CF52
001 000019 34
C @
NO AUTO: 763445
MONTANT: **47,16 EUR**
DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER

L'INSOLITE
86 AVENUE DE VILLIERS
75017 PARIS FRANCE
SIRET:87834360700015 NAF:5610A TVA:FR16828540310

TABLE 14
1 COUVERT RESPONSABLE

Référence Document No : 96879
Du 20-03-2025 13:08:11

JUSTIFICATIF 23.58

	HT	TVA	TTC
B TVA 20.00	2.00	0.40	2.40
C TVA 10.00	19.25	1.93	21.18
	21.25	2.33	

JUSTIFICATIF NON VALABLE POUR ENCAISSEMENT

To:035 Doc:96882 B0002 (gUP5) MANF011J
JEUDI 20-03-2025 13:10:28
Cle 1-Serv:1 Caisse 1 Num:0019165/005

MERCI DE VOTRE VISITE
A BIENTOT

Prix Nets - Service Compris

L'INSOLITE
86 AVENUE DE VILLIERS
75017 PARIS FRANCE

SIRET:87834360700015 NAF:5610A TVA:FR16828540310

TABLE 14
1 COUVERT RESPONSABLE

Référence Document No : 96879
Du 20-03-2025 13:08:11

JUSTIFICATIF 23.58

	HT	TVA	TTC
B TVA 20.00	2.00	0.40	2.40
C TVA 10.00	19.25	1.93	21.18
	21.25	2.33	

JUSTIFICATIF NON VALABLE POUR ENCAISSEMENT

To:035 Doc:96883 B0002 (307S) MANF011J
JEUDI 20-03-2025 13:10:31
Cle 1-Serv:1 Caisse 1 Num:0019165/006

MERCI DE VOTRE VISITE
A BIENTOT

Prix Nets - Service Compris



Commande #1005713076

Date de commande : 6 mars 2025

Informations commande

Adresse de facturation

Mme BEATRICE ALDEGUER
303 CHEMIN DU GORGEAT
COUBLEVIE, 38500
France

Mode de paiement

Hipay carte bancaire

Paielement effectué avec : 497202*****8088

Reçu #1005039183

Nom du produit	Prix	Qté facturée	Sous-total
Parking P4			
Date de début : 20/03/2025 à 06h30	26,90 €	1	26,90 €
Date de fin : 20/03/2025 à 19h15			
	Sous-total		26,90 €
	Frais de port		0,00 €
	Total HT		22,42 €
	TVA 20% (20%)		4,48 €
	Total TTC		26,90 €

ST QUENTIN FAL. BARR 19h23	VOIRON 19h49	0250030158604000076 20/03/2025	10,80€ Classe 1
VOIRON 05h38	ST QUENTIN FAL. BARR 06h05	0250030158604000076 20/03/2025	10,80€ Classe 1

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission Paritaire Permanente
de Négociation et d'Interprétation
des Cabinets Dentaires

Paris, le 25 mars 2025

N/Réf. : BJ/PM/sh/25.0320

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation des Cabinets Dentaires se tiendra le :

**Jeudi 10 avril 2025
de 9h30 à 12h30**

Dans les locaux des CDF, au :
54 rue Ampère - 75017 PARIS
(Métro : Pereire - ligne 3)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la commission du 20 mars 2025
- 2) Négociation salariale
- 3) Classification des emplois : identification des enjeux spécifiques de la branche et définition des objectifs de la révision
- 4) DES révisions du règlement intérieur
- 5) Compte-rendu de la visite des locaux de l'AG2R (Centre Poillot à Chartres) par les partenaires sociaux, le 21/03/2025
- 6) Commission d'interprétation
- 7) Questions diverses
- 8) Ordre du jour de la prochaine CPPNI

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

Adresse de correspondance

Secrétariat de la CPPNI : APCDL ■ 54 rue Ampère – 75849 PARIS Cedex 17
Tél. : 01.76.25.00.10 ■ Courriel : secretariat-cppni@apcdl.fr

A l'attention des membres
De la CPNEFP

N/Réf. : MCT/FL/JB/sd/25.0336

Paris, le 28 mars 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Cabinets Dentaires se tiendra le :

Jeudi 10 avril 2025
De 14h00 à 17h00

Dans les locaux des CDF
54 rue Ampère – 75017 PARIS
(Métro : Pereire)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la CPNE FP du 20 mars 2025
- 2) 14h00 : intervention de Charles OPCO EP pour la présentation financière de la plateforme My certif
- 3) Approbation du cahier des charges
- 4) SNCO : demande la modification de l'intitulé de la mention paro-implantologie
- 5) EVOLU SANTE : demande l'autorisation de présenter la formation mention complémentaire administrative
- 6) 15h30 : visite en Visio de CNQAOS de LA REUNION et FORMATION ET SANTÉ de LYON
- 7) Dossier particulier
- 8) Questions diverses

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

Adresse de correspondance

Secrétariat de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :
APCDL ■ 54 rue Ampère – 75017 PARIS
Tél. : 01 76 25 00 10 ■ Courriel : secretariat-cpnefp@apcdl.fr



JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 11 avril 2025

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le justificatif de voyage concernant le voyage du 10 avril 2025 pour le voyageur PETER STERN.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Prestation

Billet Carte Avantage Senior

Aller le 10/04/2025	2nde Classe
De CHARTRES	pour 1 adulte(s)
à PARIS MONTPARNASSE 1 ET 2	

Montant du voyage	15,30 €
-------------------	---------

Référence de commande	9LJ2FD
-----------------------	--------

Point de vente	87436378
----------------	----------

Libellé du point de vente	VSC MOBILE
---------------------------	------------

TCN	227512931
-----	-----------



JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 11 avril 2025

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le justificatif de voyage concernant le voyage du 10 avril 2025 pour le voyageur PETER STERN.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Prestation

Billet Carte Avantage Senior

Aller le 10/04/2025	2nde Classe
De PARIS MONTPARNASSE 1 ET 2	pour 1 adulte(s)
à CHARTRES	

Montant du voyage	15,30 €
Référence de commande	9MG3KE
Point de vente	87436378
Libellé du point de vente	VSC MOBILE
TCN	227648407

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission Paritaire Permanente
de Négociation et d'Interprétation
des Cabinets Dentaires

Paris, le 30 avril 2025

N/Réf. : BJ/PM/sh/25.0449

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation des Cabinets Dentaires se tiendra le :

**Jeudi 22 mai 2025
de 9h30 à 12h30**

Dans les locaux des CDF, au :
54 rue Ampère - 75017 PARIS
(Métro : Pereire - ligne 3)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la commission du 10 avril 2025
- 2) Négociation salariale
- 3) DES révisions du règlement intérieur
- 4) Charte et droit syndical du membre d'une organisation représentative siégeant dans les instances nationales de la branche des cabinets dentaires.
- 5) Classification des emplois : intervention de M. Jean-Pierre WILLEMS à 14h lors de la CPNEFP
- 6) Commission d'interprétation
- 7) Questions diverses
- 8) Ordre du jour de la prochaine CPPNI

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

Adresse de correspondance

Secrétariat de la CPPNI : APCDL ■ 54 rue Ampère – 75849 PARIS Cedex 17
Tél. : 01.76.25.00.10 ■ Courriel : secretariat-cppni@apcdl.fr

La Présidence

A l'attention des membres
De la CPNEFP

N/Réf. : MCT/FL/JB/sd/25.0493

Paris, le 14 mai 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Cabinets Dentaires se tiendra le :

Jeudi 22 mai 2025
De 14h00 à 17h00

Dans les locaux des CDF
54 rue Ampère – 75017 PARIS
(Métro : Pereire)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la CPNE FP du 10 avril 2025
- 2) 14h00 : intervention de M. Jean-Pierre WILLEMS Classification des emplois (sujet de la CPPNI)
- 3) EVOLU SANTE : Courrier de leur conseil juridique
- 4) Point AD2
- 5) ACADEMIE D'ART DENTAIRE Rennes : Dossier d'ouverture
- 6) Point CNQAOS
- 7) Mention complémentaire administrative : NOVETUDE et CNQAOS
- 8) 15h30 : visite en Visio de CNQAOS de LA MARTINIQUE
- 9) 15h30 : visite en Visio de PASTEUR de METZ et de CNQAOS de BREST
- 10) Dossier particulier
- 11) Questions diverses

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

Adresse de correspondance

Secrétariat de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :
APCDL ■ 54 rue Ampère – 75017 PARIS
Tél. : 01 76 25 00 10 ■ Courriel : secretariat-cpnefp@apcdl.fr

PETER STERN

Document issued on:

15/09/2025

N°1363914575-20250915

Order summary

Chartres → Paris Montparnasse

Total Amount : €15.30

Have you taken advantage of discount codes or vouchers? Discounts may not be displayed, but they are included in the total amount of the order.

Purchase details

Chartres → Paris Montparnasse

€15.30

Departure 22/05/2025 à 07:25:00

Ref: 2RZTUK

Traveler 1 : PETER STERN - Carte Avantage Senior

Transaction details

Transaction Date: 21/05/2025 à 20:15:14

Transaction n° 314596

Authorization No. 453590

Order Reference 2RZTUK

Card Number: #####1250

Merchant: SNCF CONNECT, 93212 La Plaine Saint Denis Cedex

<http://snCF-connect.com>

VISA

Transaction amount (incl. VAT): €15.30

In France, VAT on passenger transport is not recoverable (according to 6° of 2 of IV of article 206 of appendix II to the CGI).

For certain international routes, VAT is recoverable on part of the journey. For further information, please visit <https://www.sncf-connect.com/en-en/help/proof-purchase>.

PETER STERN

Document issued on:

15/09/2025

N°1153775190-20250915

Order summary

Paris Montparnasse → Chartres

Total Amount : €15.30

Have you taken advantage of discount codes or vouchers? Discounts may not be displayed, but they are included in the total amount of the order.

Purchase details

Paris Montparnasse → Chartres

€15.30

Departure 22/05/2025 à 17:54:00

Ref: PQB53V

Traveler 1 : PETER STERN - Carte Avantage Senior

Transaction details

Transaction Date: 22/05/2025 à 17:48:57

Transaction n° 937311

Authorization No. 424643

Order Reference PQB53V

Card Number: #####6348

Merchant: SNCF CONNECT, 93212 La Plaine Saint Denis Cedex

<http://snCF-connect.com>

VISA

Transaction amount (incl. VAT): €15.30

In France, VAT on passenger transport is not recoverable (according to 6° of 2 of IV of article 206 of appendix II to the CGI).

For certain international routes, VAT is recoverable on part of the journey. For further information, please visit <https://www.snCF-connect.com/en-en/help/proof-purchase>.

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission Paritaire Permanente
de Négociation et d'Interprétation
des Cabinets Dentaires

Paris, le 11 juin 2025

N/Réf. : BJ/PM/sh/25.0590

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation des Cabinets Dentaires se tiendra le :

**Jeudi 19 juin 2025
de 9h30 à 12h30**

Dans les locaux des CDF, au :
54 rue Ampère - 75017 PARIS
(Métro : Pereire - ligne 3)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la commission du 22 mai 2025
- 2) Présentation des comptes de résultat des contrats Prévoyance AG2R et de l'OCIRP pour la branche dentaire
- 3) Création d'une charte du représentant syndical devant siéger dans les instances nationales de la branche des cabinets dentaires
- 4) Droit syndical du membre d'une organisation représentative siégeant dans les instances nationales de la branche des cabinets dentaires
- 5) Commission d'interprétation
- 6) Questions diverses
- 7) Ordre du jour de la prochaine CPPNI

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

La Présidence

A l'attention des membres
De la CPNEFP

N/Réf. : MCT/FL/JB/sd/25.0600

Paris, le 11 juin 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Cabinets Dentaires se tiendra le :

Jeudi 19 juin 2025
De 14h00 à 17h00

Dans les locaux des CDF
54 rue Ampère – 75017 PARIS
(Métro : Pereire)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la CPNE FP du 22 mai 2025
- 2) MAJGRI : FOAD point sur le contrôle de MEDERE et CIRRA+
- 3) ESAD : Visionnage épreuve E2
- 4) Mention complémentaire Formation et Santé Montpellier
- 5) 15h30 : visite en Visio de CFAAD de ROUEN
- 6) 15h30 : visite en Visio de CNQAOS de BORDEAUX
- 7) Dossier particulier
- 8) Questions diverses

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

Adresse de correspondance

Secrétariat de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :
APCDL ■ 54 rue Ampère – 75017 PARIS
Tél. : 01 76 25 00 10 ■ Courriel : secretariat-cpnefp@apcdl.fr

JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 23/06/2025

Bonjour Beatrice ALDEGUER,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 11/06/2025.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV INOUI 6902
LYON-SAINT EXUPÉRY TGV	19/06 à 06h54	1 ^{ère} CLASSE
PARIS GARE DE LYON	19/06 à 08h46	

Tarif STANDARD PREMIÈRE - Billet échangeable (avec ajustement au tarif en vigueur) et remboursable sans frais jusqu'à J-7. A partir de J-6 et jusqu'au départ: 19€ de frais sur TGV et 40% du prix (max 15€) sur Intercités. Dès 30 min avant départ, billet échangeable une seule fois et non remboursable ensuite.

N° e-billet : 340292970

Montant du voyage	156,00 EUR
Dossier voyage	D58SB7
Référence client	29090108356918418
N° FCE	-
Point de vente	-

SNCF vous remercie de votre confiance.

JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 23/06/2025

Bonjour Beatrice ALDEGUER,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 11/06/2025.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV INOUI 6923
PARIS GARE DE LYON	19/06 à 17h13	1 ^{ère} CLASSE
LYON-SAINT EXUPÉRY TGV	19/06 à 19h06	

Tarif STANDARD PREMIÈRE - Billet échangeable (avec ajustement au tarif en vigueur) et remboursable sans frais jusqu'à J-7. A partir de J-6 et jusqu'au départ: 19€ de frais sur TGV et 40% du prix (max 15€) sur Intercités. Dès 30 min avant départ, billet échangeable une seule fois et non remboursable ensuite.

N° e-billet : 817175884

Montant du voyage	156,00 EUR
Dossier voyage	D58SB7
Référence client	29090108356918418
N° FCE	-
Point de vente	-

SNCF vous remercie de votre confiance.

Mes trajets effectués ce mois-ci

Vos trajets en attente de facturation apparaissent sous un délai de 24 à 72h après avoir circulé.

📄 TÉLÉCHARGER MES TRAJETS

Dernière mise à jour : 24/06/2025

3 trajets

ENTRÉE	SORTIE	NUMÉRO DE BADGE / DATE	PRIX/CLASSE
ST QUENTIN FAL. BARR 19h29	VOIRON 19h54	0250030158604000076 19/06/2025	10,80€ Classe 1



Commande #1006201718

Date de commande : 11 juin 2025

Informations commande

Adresse de facturation

Mme BEATRICE ALDEGUER
303 CHEMIN DU GORGEAT
COUBLEVIE, 38500
France

Mode de paiement

Hipay carte bancaire
Paiement effectué avec : 497202*****8088

Reçu #1005487301

Nom du produit	Prix	Qté facturée	Sous-total
Parking P4 Date de début : 19/06/2025 à 06h30 Date de fin : 19/06/2025 à 19h15	26,90 €	1	26,90 €
Sous-total			26,90 €
Frais de port			0,00 €
Total HT			22,42 €
TVA 20% (20%)			4,48 €
Total TTC			26,90 €

P. Stern 2 repas
+ BAUDEGOUR

NEW SANNA

SARL ATIQUE
111 AVENUE DE VILLIERS
75017 PARIS
FRANCE

TEL : 01 46 22 28 72
CODE NAF 5610A TVA FR49410145080
SIRET 410 145 080

VENTE DIRECTE

JEU 19 JUN 2025 12:49

QTE	DESIGNATION	P.U	Total € T
2	NAN	2.50	5.00 2
1	POULET TANDOORI	8.00	8.00 2
1	BARA KEBAB	11.00	11.00 2
1	LASSI	6.00	6.00 2
TOTAL TTC			30.00€

NOMBRE LIGNES ARTICLES 4

CODE	TVA	HT	TTC
2 TVA 10.00%	2.73	27.27	30.00
Totaux	2.73	27.27	30.00

1 C/BLEUE 30.00 30.00€

CAISSE 1 19/06/2025 12:49
VENDEUR 0 VENDEUR 0
CLEF 0

B00200C40
TICKET ORIGINAL 031923
VERSION 9.1.3.1

CARTE BANCAIRE
CIC



A0000000421010
CB PREMIER
LE 19/06/25 A 13:51:14
NEW SANNA
PARIS
75017
7262666
30066
41014508000017
#####8088
06DFEF406551D5BD
701 000011 11
C @
NO AUTO: 427833
MONTANT:

30,00 EUR

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission Paritaire Permanente
de Négociation et d'Interprétation
des Cabinets Dentaires

Paris, le 23 juin 2025

N/Réf. : BJ/PM/sh/25.0647

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation des Cabinets Dentaires se tiendra le :

**Jeudi 10 juillet 2025
de 9h30 à 12h30**

Dans les locaux des CDF, au :
54 rue Ampère - 75017 PARIS
(Métro : Pereire - ligne 3)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la commission du 19 juin 2025
- 2) 9h30 : présentation du rapport de branche des cabinets dentaires par PRAGMA ETUDES
- 3) Création d'une charte du représentant syndical devant siéger dans les instances nationales de la branche des cabinets dentaires
- 4) Droit syndical du membre d'une organisation représentative siégeant dans les instances nationales de la branche des cabinets dentaires
- 5) Accord sur la formation des mentions complémentaires
- 6) Commission d'interprétation
- 7) Questions diverses
- 8) Ordre du jour de la prochaine CPPNI

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

La Présidence

A l'attention des membres
De la CPNEFP

N/Réf. : MCT/FL/JB/sd/25.0656

Paris, le 25 juin 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Cabinets Dentaires se tiendra le :

Jeudi 10 juillet 2025
De 14h00 à 17h00

Dans les locaux des CDF
54 rue Ampère – 75017 PARIS
(Métro : Pereire)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la CPNE FP du 19 juin 2025
- 2) 14h00 : Intervention de Louiza (Dossier INVEST CFA)
- 3) OPCO EP : Priorités et travaux de branches 2026
- 4) Point ADQ2
- 5) Référentiel paro-implantologie chirurgie orale
- 6) Point ouverture OF
- 7) 15h30 : visite en Visio de ESAD de PAU et CNQAOS de BESANCON
- 8) Dossier particulier
- 9) Questions diverses

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

Adresse de correspondance

Secrétariat de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :
APCDL ■ 54 rue Ampère – 75017 PARIS
Tél. : 01 76 25 00 10 ■ Courriel : secretariat-cpnefp@apcdl.fr

A l'attention des organismes de formation

N/Réf. : MCT/FL/JB/sd/25.0631

Paris, le 10 juillet 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Cabinets Dentaires se tiendra le :

**Vendredi 11 juillet 2025
De 09h30 à 13h30**

Dans les locaux des CDF
54 rue Ampère – 75017 PARIS
(Métro : Pereire)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Invitation des Organismes de Formation pour une réunion relative au déploiement du Titre Assistant dentaire par l'OPCO EP.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

Adresse de correspondance

Secrétariat de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :
APCDL ■ 54 rue Ampère – 75017 PARIS
Tél. : 01 76 25 00 10 ■ Courriel : secretariat-cpnefp@apcdl.fr

JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 13/07/2025

Bonjour Beatrice ALDEGUER,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 09/07/2025.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV INOUI 6616
LYON PART DIEU	09/07 à 11h38	1 ^{ère} CLASSE
PARIS GARE DE LYON	09/07 à 13h34	

Tarif STANDARD PREMIÈRE - Billet échangeable (avec ajustement au tarif en vigueur) et remboursable sans frais jusqu'à J-7. A partir de J-6 et jusqu'au départ: 19€ de frais sur TGV et 40% du prix (max 15€) sur Intercités. Dès 30 min avant départ, billet échangeable une seule fois et non remboursable ensuite.

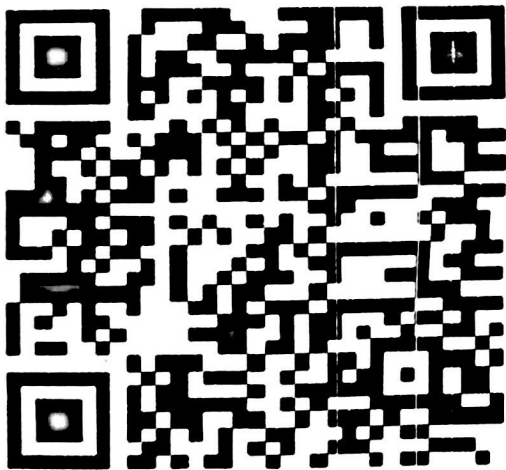
N° e-billet : 495680930

Montant du voyage	156,00 EUR
Dossier voyage	VRLFBV
Référence client	29090108356918418
N° FCE	-
Point de vente	-

SNCF vous remercie de votre confiance.

Rhôneexpress - SPL Relation Usagers
PD08_70917

rhôneexpress
SYTRAL
MOBILITÉS
Aller Simple
Quantité: 1
17,10



30006CE000D07615
Emis le : 09.07.25 08:20

Rhôneexpress - SPL Relation Usagers
19 bd Vivier Merle
69003 Lyon
Siret 97912840200018 - FR81979128402
www.rhoneexpress.fr

Rhôneexpress - SPL Relation Usagers
PD08_70917 - 202507090820-31

CARTE BANCAIRE
SANS CONTACT
A0000000421010
CB PREMIER
le 09/07/25 a 08:19:22
RHONEXPRESS
LYON
69003
7632601
10096
97912840200018
*****8088
758AED1EC43CCC66
008 701 142719
C @
No AUTO : 003965
MONTANT REEL=
17,10 EUR
DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER

Facture

Bazou Bazou
France

Facture émise par Uber B.V. pour:
OKOBE BEDIA REMI
5 RUE DU CHEMIN VERT, 94380, BONNEUIL-
SUR-MARNE
France
n° TVA: FR09832959563
SIREN/SIRET: 832959563

Numéro de facture: HJFFACEG-03-2025-0001374
Date de facturation: 9 juil. 2025

Date de la transaction	Description	Qté	TVA	TVA Montant	Montant net
9 juil. 2025	Prix du service de transport	1	-	-	16,92 €
Total HT					16,92 €
Montant total à payer					16,92 €

TVA non applicable, art. 293B du CGI



MAMA SHELTER PARIS EAST
109 Rue de Bagnolet
75020 Paris - France
Tel: +33 1 43 48 48 48
paris@mamashelter.com
www.mamashelter.com

Adresse Client:

Beatrice Aldeguer
FSDL
303 CHEMIN DU GORGEAT
38500 La Buisse
France

Adresse de Facturation:

Beatrice Aldeguer
FSDL
303 CHEMIN DU GORGEAT
38500 La Buisse
France

Nom	: Beatrice Aldeguer	Arrivée	: 09/07/25	Départ	: 10/07/25
Nb. Personnes	: 1 Adulte(s) / 0 Enfant(s)	Réf Externe	:	N° conf.	: 604986801
N° Chambre	: 422	Re-impression	: 1	Type facture	: FACTURE
Num. facture	: 47159	N° caisse	: 16463	Signature	: B0322 ezdn
N. Page	: 1 of 1	Date facture	: 10/07/25	Utilisateur	: -APISCHOFF@OC
Date	: 10/07/25				

Date	Description	Prix Unit.	Qte	Montant HT	Taxe	Montant Taxe	Charges EUR	Paiements EUR
09/07/25	Taxe de séjour	1.00	1	1.00	0%	0.00	1.00	
09/07/25	Taxe additionnelle départementale	0.10	1	0.10	0%	0.00	0.10	
09/07/25	Taxe additionnelle régionale	0.15	1	0.15	0%	0.00	0.15	
09/07/25	Taxe Additionnelle Régionale Mobilité	2.00	1	2.00	0%	0.00	2.00	
09/07/25	Chambre et Petit déjeuner	166.36	1	166.36		16.64	183.00	
10/07/25	Visa		1			0.00		186.25

Total

186.25 186.25

Balance 0.00 EUR

<u>TVA</u>	<u>Montant H.T.</u>	<u>Montant T.V.A</u>	<u>Montant T.T.C</u>
TVA 10%	166.36	16.64	183.00
TVA 0%	3.25	0.00	3.25

TOTAL 169,61 16,64 186,25

Merchant ID
Transaction ID 24081931

Approval Code 401555
Approval Montant 186.25

Carte de Crédit # XXXXXXXXXXXXX8088
Expiration Carte XX/XX
Crédit
Capture Method Swiped
Transaction Montant 186.25

*hors champ d'application de la TVA, en vertu des dispositions de l'article 256 du CGI

PALATINE PARIS MATIGNON (00022)
IBAN: FR76 4097 8000 2214 6130 8300 156
BIC: BSPFFRPPXXX

SIEGE SOCIAL - MAMA PARIS EST
24 Rue des Capucines, 75002 Paris
SAS AU CAPITAL DE 182 320.00 EUROS
RCS PARIS B 824 625 651
CODE NAF APE : 5510Z
TVA INTRA COMMUNAUTAIRE FR23824625651



103 b Av. de Villiers
75017 - Paris
Tél : +33 1 42 27 55 55
contact@avama-prony.fr - <https://www.avama-prony.com/>

Facture no : 2025-03741
Date : 13/07/25

Mme Beatrice ALDEGUER
FRANCE

Date	Description	Qté	Px Unit HT	Total HT	% TVA	Remise	Total TTC
Séjour du 10/07/2025 au 11/07/2025 Réf : 5657526187 - chambre : 52							
10/07/2025	HEBERGEMENT		140.00	140.00	10.00	0.00	154.00
10/07/2025	TAXE DE SEJOUR	1	5.53	5.53	0.00	0.00	5.53
Montant Total				HT € 145.53			TTC € 159.53

Les montants unitaires étant arrondis, leur somme peut différer du montant total à payer

	HORS TVA	TVA 10.00%	TOTAUX
Montant HT	5.53 €	140.00 €	145.53 €
TVA	0.00 €	14.00 €	14.00 €
Montant TTC	5.53 €	154.00 €	159.53 €

Échéance			Règlement		Reste à payer	
Date	Montant	No facture	Montant	Mode		
10/07/25			159.53 €	CB		
13/07/25	159.53 €	2025-03741				
TOTAL	159.53 €		159.53 €		TOTAL	0.00 €

HOTEL DE PRONY - 103 b Av. de Villiers, 75017 - Paris
SIRET : 642 020 911 00011 - APE : 5510Z
TVA : FR93642020911- Capital social : 8 874,00€

G7 SA au capital de 3.806.300 EUR
22/28 rue Henri Barbusse 92585 CLICHY CEDEX
R.C.S : Nanterre B 324 379 866
SIRET : 324 379 866 00019
N° d'identification à la TVA: FR 11324379866
Service Client :
Sur G7.fr, Icône « Aide » et choix « Contact »
Tél : 01.41.27.45.00 choix 3 (du lundi au vendredi de 9h à 13h)



Clichy, le 10/07/2025

Madame Beatrice Aldeguer
ba.zazou@orange.fr

FACTURE N° TW1_039062015

N° de client : 9010530

Course n° : 316343386
Passager : MME BEATRICE ALDEGUER
Date de la commande : 10/07/2025
Date de la prestation : 10/07/2025 12h57
Départ : 58, Avenue du Professeur André Lemierre, 75020 PARIS-20EME
Arrivée : 54, Rue Ampère, 75017 PARIS-17EME

Désignation	HT	TVA	Total TTC
Montant de la course (1)	-	-	29.20 €

(1) Montant collecté au nom et pour le compte des conducteurs de taxis affiliés et intégralement reversé à ces derniers en application du régime des débours prévu à l'article 267 CGI

Montant total (TTC)	29.20 €
Montant payé	29.20 €
Solde restant à payer	0.00 €

Mode de règlement	Date de la transaction	N° de la transaction
PAYLINE/CB	10/07/2025 13:33	16191113310786

Tout montant restant dû doit être réglé à G7 à réception de cette facture.
Le règlement anticipé des factures ne donne lieu à aucun escompte.
Toute somme demeurée impayée sera majorée d'intérêts de retard au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à compter du premier jour de retard. En outre, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement s'appliquera si le client est un professionnel.

JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 13/07/2025

Bonjour Beatrice ALDEGUER,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 01/07/2025.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV INOUI 6919
PARIS GARE DE LYON	11/07 à 15h14	1 ^{ère} CLASSE
LYON-SAINT EXUPÉRY TGV	11/07 à 17h04	

Tarif STANDARD PREMIÈRE - Billet échangeable (avec ajustement au tarif en vigueur) et remboursable sans frais jusqu'à J-7. A partir de J-6 et jusqu'au départ: 19€ de frais sur TGV et 40% du prix (max 15€) sur Intercités. Dès 30 min avant départ, billet échangeable une seule fois et non remboursable ensuite.

N° e-billet : 954154302

Montant du voyage	182,00 EUR
Dossier voyage	L3EUPP
Référence client	29090108356918418
N° FCE	-
Point de vente	-

SNCF vous remercie de votre confiance.



Commande #1006293263

Date de commande : 1 juillet 2025

Informations commande

Adresse de facturation	Mode de paiement
Mme BEATRICE ALDEGUER	Hipay carte bancaire
303 CHEMIN DU GORGEAT	Paielement effectue avec : 497202*****8088
COUBLEVIE, 38500	
France	

Reçu #1005570767

Nom du produit	Prix	Qté facturée	Sous-total
Parking P4			
Date de début : 09/07/2025 à 07h30	67,90 €	1	67,90 €
Date de fin : 11/07/2025 à 17h15			
	Sous-total		67,90 €
	Frais de port		0,00 €
	Total HT		56,58 €
	TVA 20% (20%)		11,32 €
	Total TTC		67,90 €

Numéro client : 250030158604

[← Revenir à la page d'accueil](#)

Vos trajets en attente de facturation apparaissent sous un délai de 24 à 72h après avoir circulé.

 TÉLÉCHARGER MES TRAJETS

Dernière mise à jour : 13/07/2025

ENTRÉE	SORTIE	NUMÉRO DE BADGE / DATE	PRIX/CLASSE
VOIRON 07h11	ST QUENTIN FAL. BARR 07h46	0250030158604000076 09/07/2025	10,80€ Classe 1



YOSHI

103 rue de Prony
75017 Paris France
TEL:09.81.98.45.00

Justificatif de paiement J9324

Du ticket:T78319

10/07/2025 20:36:39

1 Repas Complet(s)

*****TOTAL: 19,60 EUR**

10 Espece: 19,60 EUR

ID	Taux TVA	Mt.TVA	Base HT	Base TTC
1	10%	1,78	17,82	19,60
	Total	1,78	17,82	19,60

Justificatif non valable pour encaissement

Caisse:1 Vendeur:CHEF G00001

Sign:(NF525)B0270 EeTL

IZICOMMERCE V7.5.8.29032024

SIRET:79976511000017 NAF:5610C

TVA:FR51799765110

A TRES BIENTOT!

LE ROYAL PEREIRE

sa royal pereire

1 PLACE DU MARECHAL JUIN

75017 PARIS

FRANCE

TEL 01 47 63 62 04

CODE NAF 5610 A TVA FR 32 562 026 187

SIRET 562 026 187 00020

VENTE DIRECTE

VEN 11 JUI 2025 08:19:54

QTE	DESIGNATION	P.U	Total € T
-----	-------------	-----	-----------

1	CAFE DOUBLE	5.80	2
1	CROISSANT	2.30	2

TOTAL TTC 8.10€

NOMBRE LIGNES ARTICLES 2

CODE	TVA	HT	TTC
2 TVA 10.00%	0.74	7.36	8.10
Totaux	0.74	7.36	8.10

1 TOTAL 8.10 8.10€

CAISSE 1 11/07/2025 08:19:54

VENDEUR 1 /CLE 1

CLEF 1

PRIX NETS
MERCI A BIENTOT

B002003pJ

TICKET ORIGINAL 439289

VERSION 9.2.4.0

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission Paritaire Permanente
de Négociation et d'Interprétation
des Cabinets Dentaires

Paris, le 12 août 2025

N/Réf. : BJ/PM/sh/25.0822

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation des Cabinets Dentaires se tiendra le :

**Jeudi 11 septembre 2025
de 9h30 à 12h30**

Dans les locaux des CDF, au :
54 rue Ampère - 75017 PARIS
(Métro : Pereire - ligne 3)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la commission du 10 juillet 2025
- 2) 10h00 : présentation des comptes de résultats contrats Prévoyance et Santé par l'AG2R-La Mondiale
- 3) Classification des emplois
- 4) Droit syndical du membre d'une organisation représentative siégeant dans les instances nationales de la branche des cabinets dentaires
- 5) Courrier APEC : avenants du 5 juillet 2019 et 18 novembre 2021
- 6) Commission d'interprétation
- 7) Questions diverses
- 8) Ordre du jour de la prochaine CPPNI

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat



Adresse de correspondance

Secrétariat de la CPPNI : APCDL ■ 54 rue Ampère – 75849 PARIS Cedex 17
Tél. : 01.76.25.00.10 ■ Courriel : secretariat-cppni@apcdl.fr

La Présidence

A l'attention des membres
De la CPNEFP

N/Réf. : MCT/FL/JB/sd/25.0726

Paris, le 04 août 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Cabinets Dentaires se tiendra le :

Judi 11 septembre 2025
De 11h00 à 17h00

Dans les locaux des CDF
54 rue Ampère – 75017 PARIS
(Métro : Pereire)

L'ordre du jour sera le suivant :

11h00 : OPCO EP Webinaire sur le décret la certification professionnelle

- 1) 14h00 : Approbation du compte rendu de la CPNE FP du 10 juillet 2025
- 2) Retour sur le contrôle des sujets écrits des OF
- 3) Retour sur le contrôle de la formation MAJGRI en FOAD de MÉDÉRÉ et CIRRA+
- 4) MAJGRI FOAD : Demande d'agrément Faculté d'odontologie de Lorraine
- 5) MAJGRI : Demande d'agrément CFAAD LES HERBIERS
- 6) Référentiel paro-implantologie chirurgie orale
- 7) INVEST CFA : Validation des demandes
- 8) Modification du pourcentage de l'équipe pédagogique
- 9) OMPL : Complément baromètre salariés
- 10) 15h30 : visite en Visio de ESAD de PERPIGNAN et CNQAOS de BAYONNE
- 11) Dossier particulier
- 12) Questions diverses

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

Adresse de correspondance

Secrétariat de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :

APCDL ■ 54 rue Ampère – 75017 PARIS

Tél. : 01 76 25 00 10 ■ Courriel : secretariat-cpnefp@apcdl.fr



JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 15 septembre 2025

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le justificatif de voyage concernant le voyage du 11 septembre 2025 pour le voyageur PETER STERN.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Prestation

Billet Carte Avantage Senior

Aller le 11/09/2025	2nde Classe
De CHARTRES	pour 1 adulte(s)
à PARIS MONTPARNASSE 1 ET 2	

Montant du voyage	15,30 €
-------------------	---------

Référence de commande	FSN2R9
-----------------------	--------

Point de vente	87436378
----------------	----------

Libellé du point de vente	VSC MOBILE
---------------------------	------------

TCN	255504469
-----	-----------



JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 15 septembre 2025

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le justificatif de voyage concernant le voyage du 11 septembre 2025 pour le voyageur PETER STERN.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Prestation

Billet Carte Avantage Senior

Aller le 11/09/2025

2nde Classe

De PARIS MONTPARNASSE 1 ET 2

pour 1 adulte(s)

à CHARTRES

Montant du voyage	15,30 €
-------------------	---------

Référence de commande	FTJ9EL
-----------------------	--------

Point de vente	87436378
----------------	----------

Libellé du point de vente	VSC MOBILE
---------------------------	------------

TCN	255632292
-----	-----------

JUSTIFICATIF
NON VALABLE POUR ENCAISSEMENT

SONIA

LBB

115 Avenue de Villiers

75017 PARIS

FRANCE

CODE NAF 5610 TVA ,

SIRET .

REPAS COMPLET

Sur TABLE 34

JEU 11 SEP 2025 13:09:59

QTE	DESIGNATION	P.U	Total € T
1	REPAS		38.00 2
TOTAL TTC			38.00€

NOMBRE LIGNES ARTICLES 1

CODE	TVA	HT	TTC
2 TVA 10.00%	3.45	34.55	38.00
Totaux	3.45	34.55	38.00

CAISSE 1 11/09/2025 13:09:59
VENDEUR 0 /S.CLE
CLEF 0

B00200HY5
TICKET ORIGINAL 028598
TICKET INITIAL 028583
VERSION 9.2.4.0

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission Paritaire Permanente
de Négociation et d'Interprétation
des Cabinets Dentaires

Paris, le 15 septembre 2025

N/Réf. : BJ/PM/sh/25.0896

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation des Cabinets Dentaires se tiendra le :

**Jeudi 9 octobre 2025
de 9h30 à 12h30**

Dans les locaux des CDF, au :
54 rue Ampère - 75017 PARIS
(Métro : Pereire - ligne 3)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la commission du 11 septembre 2025
- 2) 09h30 : présentation des comptes de résultats contrats Prévoyance et Santé par l'AG2R-La Mondiale
- 3) Classification des emplois
- 4) Droit syndical du membre d'une organisation représentative siégeant dans les instances nationales de la branche des cabinets dentaires
- 5) Commission d'interprétation
- 6) Questions diverses
- 7) Ordre du jour de la prochaine CPPNI

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat



Adresse de correspondance

Secrétariat de la CPPNI : APCDL ■ 54 rue Ampère – 75849 PARIS Cedex 17
Tél. : 01.76.25.00.10 ■ Courriel : secretariat-cppni@apcdl.fr

La Présidence

A l'attention des membres
De la CPNEFP

N/Réf. : MCT/FL/JB/sd/25.1021

Paris, le 01 octobre 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Cabinets Dentaires se tiendra le :

Jeudi 09 octobre 2025
De 14h00 à 17h00

Dans les locaux des CDF
54 rue Ampère – 75017 PARIS
(Métro : Pereire)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la CPNE FP du 11 septembre 2025
- 2) Point cahier des charges OF modification
- 3) Mention complémentaire Paro-implanto chir orale
- 4) 14h30 : Présentation du projet pédagogique de Faculté d'Odontologie de Lorraine
- 5) Retour sur le contrôle de la formation MAJGRI en FOAD de MÉDÉRÉ et CIRRA+
- 6) Point ADQ2 PPL Daubet
- 7) Point OPCO EP
- 8) MAJGRI FOAD : Demande d'agrément WALTER LEARNING.
- 9) 16h00 : visite en Visio de AGORA de TOULOUSE et CNQAOS de NANTES
- 10) Dossier particulier
- 11) Questions diverses

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

Adresse de correspondance

Secrétariat de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :

APCDL ■ 54 rue Ampère – 75017 PARIS

Tél. : 01 76 25 00 10 ■ Courriel : secretariat-cpnefp@apcdl.fr

BEATRICE ALDEGUER

Document édité le:

11/10/2025

N°977492288-20251011

Résumé de la commande

Lyon Saint-Exupéry TGV - Aéroport (20km du centre-ville - LYS) → Paris Gare de Lyon

Paris Gare de Lyon → Lyon Saint-Exupéry TGV - Aéroport (20km du centre-ville - LYS)

Montant total (TTC) : 152,00 €

Vous avez profité de codes de réduction ou de bons d'achat ? Les réductions ne peuvent pas être affichées, mais elles sont bien comptabilisées dans le montant total de la commande

Détail des achats

Lyon Saint-Exupéry TGV - Aéroport (20km du centre-ville - LYS) → Paris Gare de Lyon

96,00 €

Aller 09/10/2025 à 06:54:00

Réf: 67CTXR

Voyageur 1 : BEATRICE ALDEGUER - Carte Avantage Adulte

Paris Gare de Lyon → Lyon Saint-Exupéry TGV - Aéroport (20km du centre-ville - LYS)

56,00 €

Retour 10/10/2025 à 09:41:00

Réf: LS54NR

Voyageur 1 : BEATRICE ALDEGUER - Carte Avantage Adulte

Détail des transactions

Date de transaction : 24/09/2025 à 12:03:01

Transaction n° 181880

Autorisation n° 582359

Référence commande 67CTXR, LS54NR

Numéro de carte : #####8088

Commerçant : SNCF CONNECT, 93212 La Plaine Saint Denis Cedex

<http://sncf-connect.com>**Montant de la transaction (TTC) : 152,00 €**

En France, la TVA sur les transports de voyageurs n'est pas récupérable (selon le 6° du 2 du IV de l'article 206 de l'annexe II au CGI).

Pour certains trajets internationaux, la TVA est récupérable sur une partie du trajet. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://www.sncf-connect.com/aide/le-justificatif-d-achat>.

P. STERN + B ALDEGOT

YOSHI

103 rue de Prony
75017 Paris France
TEL:09.81.98.45.00

Justificatif de paiement J9738

Du ticket:T81534

09/10/2025 13:34:47

2 Repas Complet(s)

*****TOTAL: 54,30 EUR**

12 Carte Bancaire: 54,30 EUR

ID	Taux TVA	Mt.TVA	Base HT	Base TTC
1	10%	4,53	45,27	49,80
2	20%	0,75	3,75	4,50
	Total	5,28	49,02	54,30

Justificatif non valable pour encaissement

Caisse:1 Vendeur:CHEF G00001

Sign:(NF525)B0270 Tcmk

IZICOMMERCE V7.5.8.29032024

SIRET:79976511000017 NAF:5610C

TVA:FR51799765110

A TRES BIENTOT!

CARTE BANCAIRE

A0000000421010

CB PREMIER

LE 09/10/25 A 13:33:27

OUYA'S COFFEE 75

PARIS

3848242 79976511000017

30003

#####8088

B60360373B6F460B

001 000001 207 C @

NO AUTO: 342952

MONTANT :

54,30 EUR

DEBIT

TICKET CLIENT

A CONSERVER

CARTE BANCAIRE
SANS CONTACT
BANQUE POPULAIRE
OCCITANE



A0000000421010
CB PREMIER
LE 10/10/25 A 08:21:19
HOTEL DU BOIS
75 PARIS 16
5055683
17807

50285636200038

2010

4972029841488088

088FA70FD722DAB3

FIN 31/01/27

001 000005 02

C @

NO AUTO: 855574

MONTANT:

17,00 EUR

DEBIT

TICKET COMMERCE

A CONSERVER

24 mois

BIENTOT

MERCI ET A

ALDEGUER

BOOKING.COM
75116
FRANCE

214

83082

1 / 1

09/10/2025

10/10/2025

Paris, le 09/10/2025

DATE	DESCRIPTION	TTC
09/10/25	1 CHAMBRE	257,40
	1 TAXE SEJOUR	5,53
	1 PETIT DEJEUNER	17,00

Total T.T.C. (€)

279,93

%	Mt TVA	HT	TTC
0,00	0,00	5,53	5,53
10,00	24,95		274,40

Mode de règlement :

Arrhes \ Acompte
VISA

279,93

Net a payer :

0,00

CARTE BANCAIRE
BANQUE POPULAIRE
OCCITANE
A0000000421010
CB PREMIER
LE 09/10/25 A 16:32:41
HOTEL DU BOIS
75 PARIS 16
5055682
17807
50285636200038
#####8088
6411734D1822F90F
001 000001 83
C @
NO AUTO: 556423
MONTANT:

262,93 EUR

DEBIT

TICKET CLIENT

A CONSERVER

24 mois

BIENTOT

MERCI ET A

G.COM

279,93

EUR

Voir toutes mes factures

Derniers trajets

Entrée	Sortie	Numéro de badge/Date	Prix/Classe
ST QUENTIN FAL. BARR 11:49	VOIRON 12:15	0250030158604000076 10/10/2025	10,80 € 1
VOIRON 05:36	ST QUENTIN FAL. BARR 06:02	0250030158604000076 09/10/2025	10,80 € 1

Voir mes trajets

Capture d'écran

Commande #1006658851

Date de commande : 24 septembre 2025

Informations commande

Adresse de facturation Mme BEATRICE ALDEGUER 303 CHEMIN DU GORGEAT COUBLEVIE, 38500 France	Mode de paiement Hipay carte bancaire Paiement effectué avec : 497202*****8088
---	---

Reçu #1005904600

Nom du produit	Prix	Qté facturée	Sous-total
Parking P4 Date de début : 09/10/2025 à 06h30 Date de fin : 10/10/2025 à 11h45	44,90 €	1	44,90 €
Sous-total			44,90 €
Frais de port			0,00 €
Total HT			37,42 €
TVA 20% (20%)			7,48 €
Total TTC			44,90 €

PETER STERN

Document édité le:

09/10/2025

N°1851872924-20251009

Résumé de la commande

Chartres → Paris Montparnasse

Montant total (TTC) : 15,30 €

Vous avez profité de codes de réduction ou de bons d'achat ? Les réductions ne peuvent pas être affichées, mais elles sont bien comptabilisées dans le montant total de la commande

Détail des achats

Chartres → Paris Montparnasse

15,30 €

Aller 11/09/2025 à 07:25:00

Réf: KICA6U

Voyageur 1 : PETER STERN - Carte Avantage Senior

Détail des transactions

Date de transaction : 10/09/2025 à 23:11:50

Transaction n° 710371

Autorisation n° 037571

Référence commande KICA6U

Numéro de carte : #####6348

Commerçant : SNCF CONNECT, 93212 La Plaine Saint Denis Cedex

<http://sncf-connect.com>**VISA****Montant de la transaction (TTC) : 15,30 €**

En France, la TVA sur les transports de voyageurs n'est pas récupérable (selon le 6° du 2 du IV de l'article 206 de l'annexe II au CGI).

Pour certains trajets internationaux, la TVA est récupérable sur une partie du trajet. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://www.sncf-connect.com/aide/le-justificatif-d-achat>.

PETER STERN

Document édité le:

09/10/2025

N°2075904027-20251009

Résumé de la commande

Paris Montparnasse → Chartres

Montant total (TTC) : 15,30 €

Vous avez profité de codes de réduction ou de bons d'achat ? Les réductions ne peuvent pas être affichées, mais elles sont bien comptabilisées dans le montant total de la commande

Détail des achats

Paris Montparnasse → Chartres

15,30 €

Aller 09/10/2025 à 18:24:00

Réf: YTF74T

Voyageur 1 : PETER STERN - Carte Avantage Senior

Détail des transactions

Date de transaction : 09/10/2025 à 18:16:36

Transaction n° 596290

Autorisation n° 579386

Référence commande YTF74T

Numéro de carte : #####2192

Commerçant : SNCF CONNECT, 93212 La Plaine Saint Denis Cedex

<http://sncf-connect.com>

VISA

Montant de la transaction (TTC) : 15,30 €

En France, la TVA sur les transports de voyageurs n'est pas récupérable (selon le 6° du 2 du IV de l'article 206 de l'annexe II au CGI).

Pour certains trajets internationaux, la TVA est récupérable sur une partie du trajet. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://www.sncf-connect.com/aide/le-justificatif-d-achat>.

PETER STERN

Document édité le:

09/10/2025

N°1851872924-20251009

Résumé de la commande

Chartres → Paris Montparnasse

Montant total (TTC) : 15,30 €

Vous avez profité de codes de réduction ou de bons d'achat ? Les réductions ne peuvent pas être affichées, mais elles sont bien comptabilisées dans le montant total de la commande

Détail des achats

Chartres → Paris Montparnasse

15,30 €

Aller 11/09/2025 à 07:25:00

Réf: KICA6U

Voyageur 1 : PETER STERN - Carte Avantage Senior

Détail des transactions

Date de transaction : 10/09/2025 à 23:11:50

Transaction n° 710371

Autorisation n° 037571

Référence commande KICA6U

Numéro de carte : #####6348

Commerçant : SNCF CONNECT, 93212 La Plaine Saint Denis Cedex

<http://sncf-connect.com>**VISA****Montant de la transaction (TTC) : 15,30 €**

En France, la TVA sur les transports de voyageurs n'est pas récupérable (selon le 6° du 2 du IV de l'article 206 de l'annexe II au CGI).

Pour certains trajets internationaux, la TVA est récupérable sur une partie du trajet. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://www.sncf-connect.com/aide/le-justificatif-d-achat>.

PETER STERN

Document édité le:

09/10/2025

N°2075904027-20251009

Résumé de la commande

Paris Montparnasse → Chartres

Montant total (TTC) : 15,30 €

Vous avez profité de codes de réduction ou de bons d'achat ? Les réductions ne peuvent pas être affichées, mais elles sont bien comptabilisées dans le montant total de la commande

Détail des achats

Paris Montparnasse → Chartres

15,30 €

Aller 09/10/2025 à 18:24:00

Réf: YTF74T

Voyageur 1 : PETER STERN - Carte Avantage Senior

Détail des transactions

Date de transaction : 09/10/2025 à 18:16:36

Transaction n° 596290

Autorisation n° 579386

Référence commande YTF74T

Numéro de carte : #####2192

Commerçant : SNCF CONNECT, 93212 La Plaine Saint Denis Cedex

<http://sncf-connect.com>

VISA

Montant de la transaction (TTC) : 15,30 €

En France, la TVA sur les transports de voyageurs n'est pas récupérable (selon le 6° du 2 du IV de l'article 206 de l'annexe II au CGI).

Pour certains trajets internationaux, la TVA est récupérable sur une partie du trajet. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://www.sncf-connect.com/aide/le-justificatif-d-achat>.

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission Paritaire Permanente
de Négociation et d'Interprétation
des Cabinets Dentaires

Paris, le 3 novembre 2025

N/Réf. : BJ/PM/sh/25.1173

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation des Cabinets Dentaires se tiendra le :

**Jeudi 13 novembre 2025
de 9h30 à 12h30**

Dans les locaux des CDF, au :
54 rue Ampère - 75017 PARIS
(Métro : Pereire - ligne 3)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la commission du 9 octobre 2025
- 2) Classification des emplois
- 3) Droit syndical du membre d'une organisation représentative siégeant dans les instances nationales de la branche des cabinets dentaires
- 4) Harmonisation entre Article 3.16 et Annexe 1 de la CCN : prime de secrétariat
- 5) Commission d'interprétation
- 6) Questions diverses
- 7) Ordre du jour de la prochaine CPPNI

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat



Adresse de correspondance

Secrétariat de la CPPNI : APCDL ■ 54 rue Ampère – 75849 PARIS Cedex 17
Tél. : 01.76.25.00.10 ■ Courriel : secretariat-cppni@apcdl.fr

La Présidence

A l'attention des membres
De la CPNEFP

N/Réf. : MCT/FL/JB/sd/25.1127

Paris, le 28 octobre 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Cabinets Dentaires se tiendra le :

Jeudi 13 novembre 2025
De 14h00 à 17h00

Dans les locaux des CDF
54 rue Ampère – 75017 PARIS
(Métro : Pereire)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la CPNE FP du 09 octobre 2025
- 2) Mention complémentaire Paro-implanto chirurgie-ORALE
- 3) Point ADQ2
- 4) Partenariat UFSBD avec les OF
- 5) MAJGRI FOAD : Demande d'agrément WALTER LEARNING.
- 6) 16h00 : visite en Visio de CNQAOS de TOULOUSE et IPMR de NEVERS
- 7) Dossier particulier
- 8) Questions diverses

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

Adresse de correspondance

Secrétariat de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :

APCDL ■ 54 rue Ampère – 75017 PARIS

Tél. : 01 76 25 00 10 ■ Courriel : secretariat-cpnefp@apcdl.fr



JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 4 décembre 2025

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le justificatif de voyage concernant le voyage du 13 novembre 2025 pour le voyageur PETER STERN.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Prestation

Billet Carte Avantage Senior

Aller le 13/11/2025	2nde Classe
De CHARTRES	pour 1 adulte(s)
à PARIS MONTPARNASSE 1 ET 2	

Montant du voyage	15,30 €
-------------------	---------

Référence de commande	H86N2K
-----------------------	--------

Point de vente	87436378
----------------	----------

Libellé du point de vente	VSC MOBILE
---------------------------	------------

TCN	267237735
-----	-----------



JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 4 décembre 2025

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le justificatif de voyage concernant le voyage du 13 novembre 2025 pour le voyageur PETER STERN.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Prestation

Billet Carte Avantage Senior

Aller le 13/11/2025	2nde Classe
De PARIS MONTPARNASSE 1 ET 2	pour 1 adulte(s)
à CHARTRES	

Montant du voyage	15,30 €
-------------------	---------

Référence de commande	IAF9KC
-----------------------	--------

Point de vente	87436378
----------------	----------

Libellé du point de vente	VSC MOBILE
---------------------------	------------

TCN	267382785
-----	-----------

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission Paritaire Permanente
de Négociation et d'Interprétation
des Cabinets Dentaires

Paris, le 25 novembre 2025

N/Réf. : BJ/PM/sh/25.1275

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation des Cabinets Dentaires se tiendra le :

**Jeudi 11 décembre 2025
de 9h30 à 12h30**

Dans les locaux des CDF, au :
54 rue Ampère - 75017 PARIS
(Métro : Pereire - ligne 3)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la commission du 13 novembre 2025
- 2) Validation de l'avenant de l'Article 3.16
- 3) Ouverture négociation salariale
- 4) Commission d'interprétation
- 5) Questions diverses
- 6) Ordre du jour de la prochaine CPPNI

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat



Adresse de correspondance

Secrétariat de la CPPNI : APCDL ■ 54 rue Ampère – 75849 PARIS Cedex 17
Tél. : 01.76.25.00.10 ■ Courriel : secretariat-cppni@apcdl.fr

La Présidence

A l'attention des membres
De la CPNEFP

N/Réf. : MCT/FL/JB/sd/25.1129

Paris, le 03 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Cabinets Dentaires se tiendra le :

Jeudi 11 décembre 2025
De 14h00 à 17h00

Dans les locaux des CDF
54 rue Ampère – 75017 PARIS
(Métro : Pereire)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la CPNE FP du 13 novembre 2025
- 2) 14h00 : Intervention de Madame KASMI sur la prise en charge et la suppression des contrats Pro A
- 3) Point CPNEFP : Financement et accroissement d'activité
- 4) MAJGRI FOAD : Demande d'agrément WALTER LEARNING.
- 5) Point sur les audits en visio de 2026
- 6) Partenariat UFSBD avec les OF
- 7) Financement de formation ADQ2
- 8) Référentiel AD module 7 point sur les heures de formation en congrès.
- 9) Point sur la mention complémentaire ODF
- 10) 16h00 : visite en Visio de CFAAD de LORIENT et FORMATION ET SANTE de CLERMONT FERRAND
- 11) Dossier particulier
- 12) Questions diverses

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Présidence
Le secrétariat

Adresse de correspondance

Secrétariat de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :
APCDL ■ 54 rue Ampère – 75017 PARIS
Tél. : 01 76 25 00 10 ■ Courriel : secretariat-cpnefp@apcdl.fr



JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 12 décembre 2025

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le justificatif de voyage concernant le voyage du 11 décembre 2025 pour le voyageur PETER STERN.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Prestation

Billet Carte Avantage Senior

Aller le 11/12/2025

2nde Classe

De CHARTRES

pour 1 adulte(s)

à PARIS MONTPARNASSE 1 ET 2

Montant du voyage

15,30 €

Référence de commande

JA12JK

Point de vente

87436378

Libellé du point de vente

VSC MOBILE

TCN

272344490



JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 12 décembre 2025

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le justificatif de voyage concernant le voyage du 11 décembre 2025 pour le voyageur PETER STERN.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Prestation

Billet Carte Avantage Senior

Aller le 11/12/2025	2nde Classe
De PARIS MONTPARNASSE 1 ET 2	pour 1 adulte(s)
à CHARTRES	

Montant du voyage	15,30 €
-------------------	---------

Référence de commande	JB5SHK
-----------------------	--------

Point de vente	87436378
----------------	----------

Libellé du point de vente	VSC MOBILE
---------------------------	------------

TCN	272519479
-----	-----------

NEW SANNA

SARL ATIQUE
111 AVENUE DE VILLIERS
75017 PARIS
FRANCE

TEL : 01 46 22 28 72
CODE NAF 5610A TVA FR49410145080
SIRET 410 145 080

TABLE 15

COUVERTS 3 COUVERT MOYEN : 23.67
SALLE : SALLE 0

JEU 11 DEC 2025 13:25

QTE	DESIGNATION	P.U	Total € T
2	NAN	2.50	5.00 2
1	POULET PALAK	15.00	15.00 2
1	AGNEAU ROGHAN JOSH	15.00	15.00 2
2	RIZ NATURE	5.00	10.00 2
1	LASSI	6.00	6.00 2
2	CAFE	3.00	6.00 2
1	KULFI	8.00	8.00 2
1	GAJAR HALWA	6.00	6.00 2

TOTAL TTC 71.00€

NOMBRE LIGNES ARTICLES 8

CODE	TVA	HT	TTC
2 TVA 10.00%	6.45	64.55	71.00
Totaux	6.45	64.55	71.00

1 C/BLEUE 71.00 71.00€

CAISSE 1 11/12/2025 13:25
VENDEUR 3 VENDEUR 3
CLEF 3

B00200Zqj
TICKET ORIGINAL 034285
VERSION 9.1.3.1

SASU Patrick BOTBOL
Expert - Comptable diplômé
Commissaire aux Comptes
Ordre des Experts Comptables de Paris
Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 96 977 872 548

**FEDERATION DES
SYNDICATS DENTAIRES
LIBERAUX « FSDL »**
A l'attention du Président de
l'association
20 rue de Marne
94140 Alfortville

Paris, le 30/06/2025

FACTURE N° 06.016

Honoraires Rapport sur l'utilisation des fonds

Honoraires Hors taxes	500,00 €
T.V.A. 20 %	100,00 €
Montant T.T.C.	600,00 €

T.V.A. acquittée sur les encaissements

En votre aimable règlement à réception

En votre aimable règlement par virement bancaire à la Société Générale

BIC : SOGEFRPP

FR76 3000 3006 9400 0207 2085 594

En cas de retard de paiement, et en application de la loi NRE, le taux annuel des pénalités exigibles est de 11,50%.
Pas d'escompte applicable.

FACTURE N°2025-0065

Fédération des syndicats dentaires libéraux (FSDL)
Patrick SOLERA, président
59 Allée Jean Jaurès
CS 21531
31015 Toulouse Cedex 6

PARIS, le 2 août 2025

Gérald ORS
EI- ERIDAN CONSEIL
14 avenue de l'Opéra
75001 Paris
0671392349
orsgerald@gmail.com

SIRET : 844 660 720 00013
CODE APE : 7021Z

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

1/ Facture suivant contrat de conseil et communication en date du 30 avril 2021 – facture mensuelle – juillet 2025.

Montant HT prestation	3 381,80 euros
Montant TVA (20%)	676,36 euros
Acompte	non prévu
Solde à régler TTC	4 058,16 euros

En votre aimable règlement,

Bien cordialement

Gérald Ors

Payable par virement auprès du Crédit Mutuel ou par chèque (à l'ordre de Gérald Ors)

IBAN – FR76 1027 8061 4900 0202 7120 142 - BIC CMCIFR2A

En cas de paiement effectué après la date d'échéance, pénalités aux taux légal et indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (loi n°2012-387)

Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)

N° de TVA intracommunautaire FR 53 844660720

RCP HISCOX HSXPM310015617

**FEDERATION DES SYNDICATS DENTAIRES LIBERAUX
« FSDL »**

Siège social : 59 Allée Jean Jaurès
31015 TOULOUSE CEDEX 6

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIVE AU RAPPORT VISE A L'ARTICLE L. 2135-16
DU CODE DU TRAVAIL
L'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025**

FEDERATION DES SYNDICATS DENTAIRE LIBERAUX

« FSDL »

Siège social : 59 Allée Jean Jaurès
31015 TOULOUSE CEDEX 6

Aux membres de l'association,

En ma qualité de commissaire aux comptes de la FEDERATION DES SYNDICATS DENTAIRE LIBERAUX « FSDL », et en réponse à votre demande formulée dans le cadre de l'application de l'article 7 du règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, j'ai établi la présente attestation sur les informations figurant dans le rapport ci-joint, prévu par l'article L. 2135-16 du code du travail.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du trésorerie, « FSDL » à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31/12/2025,

Il m'appartient d'attester les informations figurant dans ce rapport, dès lors qu'elles sont prévues par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- vérifier que toutes les informations requises figurent dans le rapport ;
- vérifier la concordance des montants mentionnés au titre des financements octroyés par l'AGFPN en 2025 ;

Il étant précisé qu'il ne m'appartient pas de vérifier le bien-fondé des affectations ;

- vérifier la conformité des données relatives aux conventions de financement avec lesdites conventions ;
- apprécier la présentation sincère des informations figurant dans le rapport, à l'exclusion de celles non requises par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

Sur la base de nos travaux, je n'ai pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le rapport joint.

Fait à Paris,
Le 08/06/2026

Patrick BOTBOL
Commissaire aux comptes

PATRICK BOTBOL

✓ Certifié par  yousign

SASU Patrick BOTBOL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit à la Compagnie des Commissaires aux comptes de Paris-IDF
32, rue Pierre Brossollette 91330 Yerres Port : 06 86 08 93 43

SIRET : 977 872 548 00010 APE : 6920Z e-mail : contact@patrickbotbol.fr